

CONTRAT de PARTICIPATION du METZ BIKE SHOW

7 et 8 mars 2026



À RETOURNER avec un chèque de caution de 100 euros, à l'ordre GL Events PEMM à :
METZ EXPO ÉVÉNEMENTS - Rue de la Grange aux Bois BP 45059 - 57072 METZ CEDEX 03.

PROPRIÉTAIRE – PARTICIPANT : ☐ Professionnel ☐ Particulier

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail : @ Téléphone portable :

MOTO : Nom de la MOTO :

Marque : Année :

Modèle : Valeur estimée :

MOTEUR : Modèle :

Cylindrée : Année :

Modifications :

TRANSMISSION : Modifications :

CADRE : Marque : Modèle :

Modifications :

FOURCHE - AMORTISSEURS - BRAS OSCILLANT : Modifications :

ROUES DIAMÈTRE : Avant : Arrière :

Modifications :

Liste des accessoires :

Autres préparations et modifications :

Divers :

DUCKTEAM - 06.07.34.90.25 - duckteam@aol.com - METZ-EXPO : 03.87.55.66.00



METZ EXPO
ÉVÉNEMENTS

RÈGLEMENT DU METZ BIKE SHOW 2026

Article 1 : DUCKTEAM et METZ-EVENEMENTS organisent le Metz Bike Show, les 7 et 8 mars 2026, au Parc des Expositions de METZ.

Article 2 : Le Metz Bike Show 2026 est **ouvert aux professionnels et aux amateurs (particuliers)** sous réserve que les motos soient préparées (customs, choppers, bobbers,...) et **en état de marche**.

Article 3 : La sélection sera faite selon des critères dans l'esprit « show-bike ». L'objectif du Metz Bike Show 2026 est de présenter et de mettre en valeur les préparations des pros et des amateurs. Chaque participant enverra des photos à duckteam@aol.com et le Contrat de Participation à METZ EXPO ÉVÉNEMENTS.

Article 4 : Le Metz Bike Show 2026 est limité à 40 inscriptions, mais selon la place disponible les organisateurs pourront modifier le nombre. Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée des Contrats de Participation. Chaque participant pourra exposer deux motos maximum. Un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de GL EVENTS PEMM devra être joint au Contrat de Participation. Ce chèque sera restitué le dimanche 8 mars 2026 à partir de 18H (si respect de l'Article 7).

Article 5 : Les organisateurs informeront par email les participants retenus.

Article 6 : Il sera attribué à chaque participant **deux bracelets donnant l'accès pour les deux jours**, au Nouveau Salon de la Moto (7 et 8 mars 2026). Chaque bracelet supplémentaire sera facturé 15 € TTC.

Article 7 : Les participants retenus devront :

- Respecter les jours et heures d'installation ;
- Présenter une moto en état de marche ;
- Accepter ce règlement dans sa totalité ;
- Accepter les classements ;
- Exposer du samedi 7 mars à 10H au dimanche 8 mars à 18H ;
- Libérer l'emplacement dans les délais prévus ;
- Autoriser gracieusement l'utilisation de toutes publications de tout ordre (presse, photos, vidéos, tv, ...) de leur(s) moto(s).

Article 8 : Le classement sera effectué par **le vote des visiteurs du Nouveau Salon de la Moto 2026**.

Article 9 : Les lauréats seront informés, par téléphone, du classement, le dimanche 8 mars vers 14H.

La remise des prix aura lieu le dimanche 8 mars 2026 vers 15H.

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des prix en raison de conditions particulières pouvant lui être imposées par le déroulement du Metz Bike Show 2026 et/ou du Nouveau Salon de la Moto de METZ.

Article 11 : Le montant total des récompenses sera de 3000 euros TTC. Les prix, bons d'achats, lots et trophées ne seront ni repris ni échangés.

Je soussigné(e)adhère aux clauses et conditions du Règlement dont je déclare avoir pris connaissance et certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations données dans ce Contrat de Participation.

Date

signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »